

Réunion du 16 Février 2025 à 20 heures

Convocation en date du 12 février 2025

Sont présents : M. BILLEPINTE Thierry, Mme CAMICAS Anne-Marie, M. DUCOURNAU Marc, Mme FORT Agnès, M. FAUQUÉ Olivier, Mme GAYRIN Laure, M. ROUSSEAU Philippe.

Absents excusés : M. BÉCARD Nicolas, , Mme LABORDE Charlene, M. PAGES Lilian,

Mme CAMICAS Anne-Marie est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2025 est lu et approuvé par le Conseil Municipal, il est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

VOIRIE

L'enveloppe de la commune concernant l'investissement annuel pour la voirie est toujours de 43 000 €.

Les travaux (prévus juillet 2025) se porteront sur :

- La route de Pélauquet (263 m) bi-couche pour 11 234 €
- La route des pesquets (155 m) bi-couche pour 5 819 €
- La route de l'entente (280 m) bi-couche pour 7 293 €
- Le chemin des courréolles (520 m) bi-couche pour 21 983 €

RPI Saint-Germé/ Saint Mont

L'effectif pour la rentrée de septembre 2025 sera de 42 élèves au lieu des 57 présents actuellement.

Un poste sera fermé sur le RPI dès la rentrée de septembre 2025.

Un conseil d'école exceptionnel a fixé la durée des jours d'école à 4 pour la maternelle de Saint Mont et à 4 et demi pour l'école primaire de Saint Germé.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, d'actualiser l'appellation de l'emploi de secrétaire de mairie en secrétaire général de mairie.

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- suivi des décisions des élus - finances – état civil – cimetière - urbanisme – élections -

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire des cadres d'emplois : adjoints administratifs, rédacteurs, attachés.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois communaux à compter du 01 mars 2025 pour intégrer ces modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 01 août 2019,

DÉCIDE

A – Les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

EMPLOIS	Nombre de postes identiques	DURÉE HEBDOMADAIRE	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS ou GRADES des fonctionnaires occupant l'emploi
Secrétaire général de mairie	1	14	- Suivi des décisions des élus : délibérations -arrêtés- - Gérer la comptabilité : dépenses-recettes -paies- - Domaines : état civil – cimetière-- urbanisme - élections -	Cadre d'emploi des Adjoints administratifs Cadre d'emploi des Rédacteurs Cadre d'emploi des Attachés
Cantonnier	1	15	- Nettoyage et entretien des bâtiments communaux - Entretien des cimetières - Entretien des espaces verts et de la voirie	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques

B – Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

VOIRIE

Il reste une journée de point à temps à faire. Elle aura lieu le vendredi 14 mars ou le vendredi 21 mars.

Toutes les bonnes volontés sont attendues.

CÉRÉMONIE du 19 mars

Elle aura lieu à 18 heures au monument aux morts et sera suivi d'un vin d'honneur offert par notre commune.

ÉGLISES de LELIN et LAPUJOLLE

Suite à la visite annuelle du contrôle des cloches des deux églises, l'entreprise BODET nous signale que le joug maintenant les deux cloches à l'église de Lapujolle est défectueux ainsi que l'absence de paratonnerre sur les deux églises.

POTEAUX INCENDIE

Le SIEBAG a contrôlé les différents poteaux incendie de la commune et nous a communiqué leurs débits :

Lelin village 136 m3
Camping / Guichon 136 m3
Au Pouy 120 m3
Eglise Lapujolle 156 m3
Sansous 26,5 m3 (débit maximal 41 m3)
Casas / Toussaint 94 m3

ONF / FORÊT COMMUNALE

La régénération naturelle n'étant pas effective surtout sur deux hectares soixante, l'ONF propose de replanter cette zone en pin d'Autriche ou en pin maritime.

Le coût de la plantation s'élève à 10 000 € l'hectare subventionnable entre 60 % et 80 % auquel s'ajoute les frais de dossier perçus par l'ONF pour un montant de 1 500 € H.T.

D'autre part, le projet de l'allée gravillonnée permettant l'accès au bois pour tous les travaux aurait un coût suivant les deux tracés :

de Berdin au 1^{er} pare-feu 69 000 € HT ou 46 000 € avec une subvention
de Berdin au 2^{ème} pare-feu 97 000 € HT ou 65 000 € avec une subvention

Ce coût pourrait être divisé par deux si la commune de Saint Griède participait aux frais car le chemin est mitoyen et leur servirait autant qu'à nous, mais à ce jour, elle n'a toujours pas donné d'avis favorable à la réalisation de ce projet.

La réunion s'achève à 22 heures

M. DUCOURNAU Marc

Mme CAMICAS Anne-Marie